



2027

APPEL À RESIDENCE . RueWATT

Fabrique artistique pour la rue, le cirque et l'espace public

Appel ouvert du 1^{er} septembre au 22 septembre 2026

Réponse début octobre 2026

Une proposition De Rue et De Cirque

DE RUE DE CIRQUE

Depuis sa création en 2005, De Rue De Cirque défend un projet de soutien aux arts du cirque et de la rue à Paris et en Ile-de-France. Autour de ce projet de diffusion sous chapiteau et en espace public se sont développés trois axes structurants :

- Le soutien à la création – Scène conventionnée Art et création
- Médiation et actions en direction des publics.
- Les projets de territoire avec un ancrage dans le sud de Paris (12 et 13) et le département de Seine-et-Marne.

Depuis septembre 2022, De Rue De Cirque développe un projet renforcé de soutien à la création avec l'ouverture de **RueWATT**, Paris 13ème.

Nouvel équipement aménagé et pensé pour l'accueil d'équipes au travail, **RueWATT** assume une double mission. Accompagner et soutenir les équipes artistiques en création, sensibiliser les publics et favoriser les croisements entre professionnel.le.s et amateurs.ices.

Au-delà de ces fondamentaux, **RueWATT** affirme une identité forte, celle d'un lieu de croisement des disciplines, un laboratoire artistique ouvert sur l'extérieur, l'espace public.

RueWATT est animé et géré par De Rue De Cirque, une coopérative représentant, par ses statuts, un collectif d'artistes, de technicien.ne.s, de spectateurs.ices, de partenaires culturels et sociaux.

De Rue De Cirque lance son cinquième appel à candidature pour un programme de « résidences ouvertes . création / recherche » pour la période allant du 1^{er} mars à mi-décembre 2027.

LES MODALITÉS D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE

Les espaces et matériels disponibles :

- Une salle de répétition de 100 m² équipée, 7 mètres sous grill, nombreuses possibilités d'accroches,
- Un système de diffusion son en fixe,
- Deux loges + une cuisine aménagée à partager et en autogestion.

Périodes de résidences : Du lundi 10h au vendredi 18h. Du 1^{er} mars à mi-décembre 2027 hormis les semaines du 15/3, 22/3, 17/5, 19/07 au 16/8 et jours fériés.

Les disciplines artistiques. Cirque, Danse, Théâtre... Toutes disciplines ayant l'espace public, lieux non dédiés ou chapiteau comme espaces de représentation et éléments d'écriture.

L'accueil technique. Mise à disposition d'un.e régisseur.se pour un service de montage et un service de démontage maximum à l'arrivée et au départ de la compagnie. **De Rue De Cirque** ne disposant pas d'un personnel technique permanent, les besoins techniques doivent être évalués avant la résidence. Les demandes en matériel doivent faire partie de la fiche technique initiale, **De Rue De Cirque** fera son maximum pour y répondre. Les demandes ultérieures seront étudiées mais sans aucune garantie de faisabilité.

Travail en espace public. Les lieux et temps de travail en espace public devront être prévus en amont afin de pouvoir s'assurer de leurs disponibilités et demander les autorisations nécessaires. Le déroulement de ces séances restera sous la responsabilité de la compagnie.

Aucun gardiennage de nuit ne pourra être pris en charge par la Coopérative.

Les restitutions et sorties de résidence. Les sorties de résidences, étapes de travail seront anticipées dès le dépôt de candidature afin d'en identifier les besoins et seront réalisées en concertation **De Rue De Cirque**. Les sorties de résidences restent sous la responsabilité technique des compagnies. Au-delà des services d'entrée et de sortie, les besoins techniques supplémentaires seront refacturés. Il n'y a aucune obligation de sortie de résidence.

Le soutien financier. **De Rue De Cirque** participe en numéraire aux frais de résidence de la manière suivante : Prise en charge de 50 % de la masse salariale des répétitions dans la limite de 3000 € HT par équipe artistique et par semaine sur la base du salaire minimum conventionnel CCNEAC en vigueur (catégorie artiste de cirque, chorégraphique et dramatique, quels que soient les types d'emploi au plateau). Le montant financier prévisionnel sera réévalué au réel au moment de la résidence s'il devait être revu à la baisse.

Postuler plusieurs fois et durée des résidences. Il est possible pour les Cies ayant déjà été accueillies en résidence de postuler une deuxième année pour le même spectacle. Il est également possible de postuler pour deux semaines consécutives même si ces temps longs sont moins fréquents. Attention, une demande de deux semaines de résidence pourra recevoir une réponse favorable pour une semaine uniquement.

Les actions en direction des publics. Si vous souhaitez tester des choses, rencontrer des publics, travailler avec des groupes spécifiques... Merci de nous en indiquer clairement les modalités afin que nous puissions comprendre votre projet et vous apporter les réponses les plus adaptées.

Le soutien en communication. Les compagnies fourniront aux équipes des relations publiques des éléments de communication, notamment des photos libres de droit. Au-delà de la communication générale autour de **RueWATT**, il reviendra à chaque compagnie de mettre en place les moyens lui permettant de faire venir publics et professionnels aux rendez-vous qui lui sont propres. Un relais sur les réseaux sociaux pourra être réalisé si ces rendez-vous sont suffisamment anticipés.

Nous vous remercions de faire mention comme suit dans vos communication : **Avec le soutien de RueWATT / De Rue De Cirque** et d'ajouter un logo si nécessaire.

Transport et hébergement. **RueWATT** ne dispose d'aucun hébergement sur place et nous en sommes désolés. Les frais de transports, hébergement et repas restent à la charge de la compagnie.

CANDIDATURES

Pour candidater, nous vous remercions de bien vouloir compléter le formulaire en ligne ([Lien vers le formulaire](#)) avec les documents suivant à fournir :

- => Une présentation du projet et de la compagnie ou du collectif.
- => Une fiche technique détaillée du projet.
- => Un budget de création et partenaires engagés + pistes de diffusion.

Si votre candidature est retenue, il vous sera demandé :

- => Une copie des licences d'entrepreneurs du spectacle,
- => Une attestation d'assurance à jour,
- => Pour les structures, un extrait de registre de sécurité à jour, un plan d'implantation + fiche technique.

Merci à vous !